

La Fondation GARANCE tire un bilan positif de ses six années d'activité et s'ouvre vers l'avenir en se transformant en fonds de dotation.

Née en décembre 2014 de la volonté des élus de GARANCE d'apporter une plus-value sociétale au-delà de son seul rôle d'assureur mutualiste, la Fondation GARANCE contribue au dynamisme de l'artisanat et l'économie de proximité en finançant des projets d'intérêt général. En 2020, la Fondation s'est appliquée à encourager les futurs créateurs d'entreprise, à accompagner l'ensemble des acteurs de l'économie de proximité et à soutenir les entrepreneurs lors de la crise sanitaire. Elle tire un bilan positif de ces six années et s'apprête à évoluer, en 2021, vers un nouveau statut : le fonds de dotation.

Encourager les futurs chefs d'entreprise.

Pour la cinquième année consécutive, la Fondation GARANCE a distingué de jeunes apprentis motivés et méritants, en leur octroyant une **bourse d'Excellence**, destinée à financer leur scolarité. Au total, **40 500 € ont été alloués à 41 lauréats**, originaires de toutes les régions de France et issus de toutes les filières de formation (CFA des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, réseau des Compagnons du Devoir, lycées professionnels de l'Education Nationale, etc.). Ces jeunes ont été distingués pour l'exemplarité de leur parcours scolaire mais aussi, pour la plupart, leur volonté de créer un jour leur entreprise.

« Les bourses d'Excellence illustrent comment la Fondation GARANCE est tournée vers l'avenir pour encourager les jeunes à la création d'entreprise, mais aussi ancrée dans le présent en soutenant l'apprentissage qui est une voie d'excellence. »

Philippe BOLLECKER, délégué général de la Fondation GARANCE.

Les chiffres clefs du programme de bourses d'Excellence depuis sa création en 2016.

167 000 € DE BOURSES

102 LAURÉATS

40 ÉTABLISSEMENTS DE LA FRANCE ENTIÈRE REPRÉSENTÉS

35 SPÉCIALISATIONS PROFESSIONNELLES VALORISÉES

« La qualité des dossiers que nous recevons démontre que l'économie de proximité, à laquelle appartient l'artisanat, attire de plus en plus de jeunes talents, aux parcours très variés. Beaucoup de nos lauréats rêvent aussi d'être un jour leur propre patron. Avec eux, la relève est assurée ! »

Serge CROUIN, président du Comité exécutif.

Accompagner les acteurs de l'économie de proximité.

Dans le cadre de ses **appels à projet**, la Fondation GARANCE finance des organismes à but non lucratif (associations, fédérations compagnonniques, centres de formation, etc.) issus des différents secteurs de l'économie de proximité qui ont une activité en lien avec l'apprentissage et la valorisation de l'artisanat, la transmission des savoir-faire, le renforcement des liens intergénérationnels ou la prévention des risques de santé au travail.

Dans ce cadre, la Fondation GARANCE encourage depuis trois ans les porteurs de projets qui agissent pour prévenir les risques de santé au travail des entrepreneurs de proximité, en particulier le risque d'épuisement professionnel. Ainsi, en 2020, la Fondation a renouvelé son soutien à l'association [Entraide&Entrepreneurs](#) qui déploie depuis quelques années en Nouvelle-Aquitaine un programme de prévention du burn out.

Les chiffres clefs des appels à projet depuis leur création en 2015.

6 APPELS A PROJETS
130 000 € ALLOUÉS
23 ORGANISMES FINANCÉS

Soutenir les entrepreneurs lors de la crise sanitaire.

Les chefs d'entreprise étant lourdement impactés par la crise de la Covid-19, la Fondation GARANCE s'est mobilisée en mettant en place un **fonds d'urgence** pour apporter rapidement un soutien financier aux entrepreneurs de l'économie de proximité les plus en difficulté (artisan, commerçant, profession libérale) et à leur famille. Au total, **168 000 € ont été versés à 137 entreprises**. Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus général des actions de soutien initiées par la mutuelle au travers de la plateforme [GARANCE à vos côtés](#).

2021 : nouveau départ.



Le Conseil d'administration de la mutuelle GARANCE a décidé de faire évoluer la Fondation en **fonds de dotation** dès le 1^{er} janvier 2021. Ce fonds, doté de la personnalité juridique et dénommé « **GARANCE Mécénat** », a vocation à mettre en œuvre de nouveaux programmes d'actions qui seront annoncés à la fin du premier trimestre 2021.

« Au-delà de sa mission au service de l'intérêt général, GARANCE Mécénat est un véritable outil de développement de la mutuelle, pour s'adresser à de nouveaux publics, en particulier à tout le monde de l'entrepreneuriat. Plus visible, disposant de moyens accrus, GARANCE Mécénat associera également les collaborateurs de la mutuelle à ses différents programmes d'actions grâce à la mise en œuvre du mécénat de compétence. »

Philippe BOLLECKER, délégué général de la Fondation GARANCE.

A propos de la Fondation GARANCE

Créée par GARANCE en 2014 et placée sous l'égide de la Fondation de France, premier réseau philanthropique sur le territoire national, la Fondation GARANCE soutient les projets qui contribuent au dynamisme de l'économie de proximité ; elle accompagne aussi directement les apprentis et les entrepreneurs de l'artisanat, du commerce et des professions libérales. www.fondation-garance.fr

A propos de GARANCE

Spécialiste de l'épargne retraite dédiée aux indépendants depuis 34 ans, GARANCE a su innover en proposant des solutions uniques régulièrement primées en épargne, retraite et prévoyance.

Partenaire de l'économie de proximité, responsable, solidaire, engagé ; avec près de 270 000 adhérents et 340 000 contrats en portefeuille, GARANCE est une mutuelle ouverte à tous qui s'engage à accompagner ses clients en toutes circonstances. www.garance-mutuelle.fr [@GaranceMutuelle](https://twitter.com/GaranceMutuelle)

Contacts presse :

Elisabeth MARZAT
Mélanie MILON

06 65 59 61 69
06 65 30 81 00

emarzat@garance-mutuelle.fr
mmilon@garance-mutuelle.fr